



**Commune de
Saint-Martin FR**

- Convocation assemblée communale
 - Infos communales
-

Novembre 2019



Commune de
1609 Saint-Martin FR

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Saint-Martin FR sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

mardi 10 décembre 2019 à 20h15
salle polyvalente à Saint-Martin

Tractanda :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée du 14 mai 2019**
- 2. Modification du règlement sur le droit de cité communal**
2.1 Présentation et approbation
- 3. Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)**
3.1 Présentation et approbation
- 4. Budgets 2020**
4.1 Budget de fonctionnement
4.2 Budget d'investissements
4.2.1 Canalisations EU – EC et adduction d'eau, secteur Courtes Poses
4.3 Rapport de la commission financière
4.4 Approbation
- 5. Election d'un/e membre à la commission financière**
- 6. Divers**

Les documents soumis à approbation ne seront pas lus en assemblée. Ils sont à disposition à l'administration communale durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune www.saint-martin-fr.ch

Le Conseil communal

Budget de fonctionnement 2020

Compte	Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	566'120.00	73'960.00	488'120.00	72'660.00	507'671.70	77'334.15
1	Ordre public	99'662.00	40'000.00	82'210.00	39'700.00	65'371.10	37'832.15
2	Enseignement et formation	1'369'970.00	83'180.00	1'235'440.00	8'490.00	1'355'421.75	94'063.50
3	Culte, culture, loisirs	138'740.00		147'280.00		133'515.65	
4	Santé	518'122.00	5'000.00	467'960.00	4'000.00	387'427.20	3'387.60
5	Affaires sociales	484'612.00	13'000.00	465'140.00	16'000.00	456'213.25	15'596.00
6	Transports et communications	313'278.00	11'000.00	298'070.00	16'000.00	263'228.30	9'994.30
7	Protection et aménagement de l'environnement	439'242.00	421'350.00	445'300.00	435'300.00	443'293.19	394'492.00
8	Economie	26'675.00	12'300.00	26'050.00	15'350.00	30'583.50	20'267.80
9	Finances et impôts	569'980.00	3'841'546.00	542'530.00	3'517'691.00	1'180'261.80	4'189'728.10
	Totaux	4'526'401.00	4'501'336.00	4'198'100.00	4'125'191.00	4'822'987.44	4'842'695.60
	Résultats		25'065.00		72'909.00	19'708.16	

Budget d'investissements 2020

Compte	Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration						
2	Enseignement et formation						
3	Culte, culture et loisirs			125'000.00	20'700.00	25'997.70	
6	Transports et télécommunication	372'400.00	103'340.00	361'400.00	167'890.00	161'279.90	46'000.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	556'000.00	9'000.00	56'000.00		209'499.81	82'086.20
9	Finances et impôts					5'774.00	
	Totaux	928'400.00	112'340.00	542'400.00	188'590.00	402'551.41	128'086.20
	Résultats		816'060.00		353'810.00		274'465.21

Feux sauvages



Nous vous rappelons que conformément à la loi sur la protection de l'environnement il est interdit d'incinérer les déchets ailleurs que dans une installation prévue à cet effet.

L'incinération des déchets en plein air est donc strictement interdite.

Dorénavant, le Conseil communal dénoncera tout feu illégal auprès de la Police cantonale.

Forêts – haies – murs - clôtures



Forestier responsable

M. Christophe Huwiler
☎ 079 634 66 10

Garde-faune

M. Xavier Merz
☎ 079 409 35 44

Forêts

Tout dépôt de déchets est interdit en forêt, y compris les déchets végétaux qui doivent être compostés ou déposés à la déchèterie.

Rappel : la route qui mène au cabanon à pique-nique, à l'entrée du parcours Vita, est **interdite** à la circulation

Haies

Conformément à la loi sur les routes, chaque propriétaire doit veiller à ce que ses haies n'entravent pas la visibilité aux abords des routes. C'est pourquoi, nous demandons à chacun, si besoin est, de procéder à la taille de ses haies.

Murs – clôtures

La hauteur maximale des **murs** et **clôtures** implantés à **1.65 m' de la chaussée** est de 1 m' dès le niveau du bord de la chaussée correspondante. Au-delà de cette distance de 1.65 m', une hauteur supérieure est admise, pour autant qu'elle ne constitue pas un obstacle pour la visibilité des usagers

Feu bactérien

Messieurs Jean-Louis Aebischer et Yves Currat ont procédé à l'habituel sondage durant le mois de septembre. Aucun foyer n'a été détecté sur le territoire communal. Si vous avez un doute sur une plante, n'hésitez pas à contacter Jean-Louis Aebischer au 079 483 63 58 pour qu'il effectue un contrôle

Abandonnez les mauvaises habitudes !



Saviez-vous que ce que vous jetez dans le caniveau ou la grille de route finit généralement directement dans le cours d'eau le plus proche, causant des pollutions du milieu aquatique et une détérioration de l'écosystème ?

Les éviers, lavabos, baignoires et cuvettes de wc ne sont pas des poubelles. Ne pas y jeter des déchets solides, de l'huile de friture, des produits toxiques, des médicaments.

Les bouches ou grilles d'égout portent très mal leur nom. Leur appellation pourrait effectivement faire penser que ces éléments de voirie sont raccordés à des stations d'épuration. Ce n'est pourtant que rarement le cas. Les eaux sales et les petits déchets que l'on jette dans le caniveau, la bouche ou la grille de route finissent le plus souvent directement dans la rivière, avec pour conséquence la pollution de l'eau et des écosystèmes, pouvant occasionner la mort de poissons. Il en va de même pour les grilles qui se trouvent sur les places, autour de son immeuble ou de sa maison.

Le travail de la STEP est rendu très difficile et coûteux par la présence de toutes sortes de déchets indésirables dans l'eau d'évacuation, ainsi que par les micropolluants (substances chimiques).

Un geste facile au quotidien :

mettre à la poubelle tout ce qui est autre que le papier wc

Réseau d'eau communal



Les résultats du rapport d'analyse annuel effectué par le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires démontre que la qualité de l'eau est très satisfaisante.

Pour information la dureté de l'eau se situe entre **24 et 26 °fH** et le PH à **7.5**

Le Conseil communal remercie les personnes qui communiquent à la commune des fuites d'eau constatées sur le réseau communal ou sur les réseaux privés.

Nous rappelons également que les regards, vannes-vidange et aéro-purgeurs doivent être signalés par des jalons bleus durant l'hiver.

Pensez à vérifier le bon fonctionnement des chasses d'eau de vos wc, cela pourrait vous éviter des consommations d'eau excessives.

Dans le courant de l'été, des curages ont été effectués sur le territoire communal et nous avons pu constater la présence de passablement de calcaire dans les canalisations.

Vignettes offertes pour les enfants de 0 à 2 ans



Les parents des enfants de 0 à 2 ans peuvent retirer au bureau communal les étiquettes offertes pour les sacs poubelles, soit

4 lots d'étiquettes de 35 litres par année et par enfant



N'oubliez pas de coller une vignette sur chaque sac !



Les vignettes pour sacs poubelles sont vendues à la commune ou à la boulangerie.

Seuls les endroits officiels de la commune de Saint-Martin sont autorisés pour le dépôt des sacs avec vignettes. La collecte a lieu le **jeudi matin**.

Veillez à stocker vos poubelles à l'abri nuit et jour pour éviter qu'elles ne soient déchiquetées et emportées par les animaux.

Bruit et voisinage



Quelques règles à respecter pour de bonnes relations de voisinage :

→ **La période de repos nocturne s'étend de 22h à 6h.**

Tous les jours, l'heure entre 12h et 13h est considérée comme temps de repos, ainsi que les dimanches et jours fériés cantonaux

Gym aînés



Pour contribuer pleinement au maintien de votre corps et de votre santé !

Les dames et messieurs, dès 60 ans, sont les bienvenus à la gym-aînés. Mme Christiane Braillard vous attend le **mercredi de 14h00 à 15h00 à la salle polyvalente**.

Vous avez la possibilité de débiter en tout temps et sans engagement. Une leçon d'essai est gratuite.

Prix de la leçon : CHF 5.-



Les personnes âgées ou à mobilité réduite peuvent faire appel au service de repas à domicile organisé au sein de la commune du lundi au vendredi.

Inscriptions auprès du bureau communal

**021 907 88 73 ou
commune@saint-martin-fr.ch**

Réduction des primes d'assurance maladie



**La demande doit être déposée directement à
Caisse de compensation
Impasse de la Colline 1
1762 Givisiez**

L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie.

Il est possible de calculer la réduction de vos primes et obtenir toutes les informations nécessaires sur le site **www.caisseavsfr.ch**

Le droit à la réduction des primes naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée. La décision de subvention est établie par la Caisse de compensation du Canton de Fribourg.

La demande de réduction doit être présentée au plus tard le 31 août de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Les formulaires sont disponibles à l'administration communale.



Besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôts ?
Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction ?

Remplir la déclaration d'impôts n'est plus une corvée !

Pro Senectute Fribourg vous offre la possibilité de faire remplir votre déclaration d'impôts par une personne expérimentée.

Ce service s'adresse en général aux personnes de 60+, domiciliées dans le canton de Fribourg

Une simple déclaration d'impôts coûte CHF 60.- (durée max. 1 heure).

Renseignements et rendez-vous

Pro Senectute Fribourg,
026 347 12 40
Heures d'ouverture
8.00-11.30 / 13.00-17.00

<p style="text-align: center;">Bureau communal</p> 	<p style="text-align: center;">Horaires</p> <p>Secrétariat lundi 14h00 - 17h00</p> <p>jeudi 09h00 - 11h30 et 14h00 - 18h30</p> <p>Caisse mardi 15h00 – 18h00</p> <p style="text-align: center;">Le bureau communal sera fermé du lundi 23 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020</p>
<p style="text-align: center;">Sapins de Noël</p> 	<p style="text-align: center;">La traditionnelle distribution des sapins de Noël aura lieu le samedi 14 décembre 2019 de 10:00 à 12:00 sur la place du village</p>

Vernissage du Livre historique

INVITATION

2004 – 2019 : 15 ans de la fusion des communes de
Besencens, Fiaugères et St-Martin

Mesdames, Messieurs,

Il est grand temps de vous faire découvrir l'immense travail effectué par l'historien Martin Nicoulin et toute la commission du Livre qui se penchent depuis plus de 2 ans sur le passé de Saint-Martin FR. C'est pourquoi nous avons le plaisir de vous inviter au vernissage de ce magnifique ouvrage et au 15^{ème} anniversaire de la fusion des communes qui aura lieu le

samedi 7 décembre 2019 à la salle polyvalente

de 10h00 à 16h00

visite libre de l'exposition et vente du Livre

10h30

partie officielle suivie d'un apéritif

dès 11h30

dédicace du Livre par son auteur Martin Nicoulin

Le Conseil communal



Marché de Noël

le 14 décembre 2019

de 10h00 à 18h30

à la salle polyvalente de Saint-Martin

Buvette et petite restauration
par l'accueil extra-scolaire

Distribution de sapins
et animations durant la journée

Chaque deuxième mardi du mois de novembre, le Conseil communal a l'honneur de participer à la traditionnelle Foire de la St-Martin en compagnie de son Préfet François Genoud. Comme vous le savez, c'est en 2017 que la commune de Saint-Martin FR a été nommée commune d'honneur de la Confrérie de la St-Martin de Vevey.

Le 12 novembre 2019, à l'occasion de la 550^{ème} Foire de la St-Martin, le Conseil communal n'a pas failli à cette tradition et c'est avec grand plaisir qu'il a pu assister à l'adoubement de M. François Genoud qui a été nommé Préfet d'honneur de la Confrérie de la St-Martin.

Nous le félicitons pour cette nomination et nous réjouissons de poursuivre cette tradition en sa compagnie.





les Ligues de santé
du canton de Fribourg
die Gesundheitsligen
des Kantons Freiburg

Les associations regroupées au sein des Ligues de santé du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans les lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac, Guin, Tavel et Morat.



Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches
- Soutien à la réinsertion professionnelle (job-coaching)
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs : récolte et enregistrement de tous les cas de cancers du canton, analyse statistique

026 426 02 90 – info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Dépistage du cancer Fribourg

- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Dépistage du cancer du côlon pour les femmes et les hommes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein et du côlon

026 425 54 00 – depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soins palliatifs spécialisés
- Conseil, soutien et orientation pour les personnes concernées par une situation de maladie grave
- Formation de professionnels et de bénévoles

026 426 00 00 – voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



diabètefribourg

- Consultations infirmières spécialisées en diabétologie pour enfants et adultes
- Soins spécifiques de pieds de diabétiques
- Consultations diététiques
- Vente de matériel
- Formation de professionnels des domaines scolaires et de la santé
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 – info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch



Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Consultations infirmières, conseils et soutien psychosocial pour les personnes souffrant de maladies respiratoires
- Location et vente d'appareils respiratoires
- Dépistage de la tuberculose et enquêtes d'entourage
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 – info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch



PEPS Fribourg – Prévention et promotion de la santé

- CIPRET : Aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention
- Santé en entreprise : prévention et promotion de la santé sur le lieu de travail
- Activités de promotion de la santé et de prévention des maladies respiratoires, cancer et diabète

026 425 54 10 – info@peps.ch – www.peps-fr.ch

**ENCORE PLUS
PROCHE DE
MOI...**



**... à partir
du 15 décembre 2019**

Tous mes avantages sur tpf.ch

District de la Veveyse

Suite au développement de la desserte le week-end, le service PubliCar de la zone 5 Oron, est remplacé samedi-dimanche en journée par des courses à l'horaire à partir du changement d'horaire du 14 décembre 2019. Les horaires sont disponibles sur le site www.carpostal.ch/ - ligne 20.450

Par ailleurs, le service PubliCar est maintenu vendredi et samedi soir. Pour plus de renseignements : appelez PubliCar au numéro gratuit 0800 60 30 60. Supplément de prise en charge CHF 5.-



Mercredi 27 novembre 2019

Salle de la Grenette, Place de Notre Dame,
Fribourg dès 17h45

Speeddating du bénévolat

Vous avez du temps à offrir ?

Venez découvrir les associations fribourgeoises lors du traditionnel Speeddating du bénévolat 2019.

Plus de 30 organisations vous attendent pour un événement original et convivial

Intéressé-e ?

www.benevolat-fr.ch

Facebook / Réseau Benevolat Netzwerk

RéseauBénévolatNetzwerk, Rte St. Nicolas de Flüe 2, 1700 Fribourg, Tél : 026 422 37 07, info@benevolat-fr.ch



CarteCulture
KulturLegi
Communes du canton de Fribourg
Gemeinden des Kantons Freiburg

Les portes d'ouvrent aux petits budgets !

Jusqu'à 70% de rabais sur les offres culturelles, sportives et de loisirs !

Vous aimez la musique, le théâtre, ou encore le cinéma ? Vous voulez profiter de la vie culturelle à petit prix ? Alors, la CarteCulture de Caritas Fribourg est faite pour vous !

Qu'est-ce que la CarteCulture ?

La CarteCulture permet aux personnes qui disposent d'un petit budget de profiter de rabais sur des activités telles que le cinéma, la piscine, le théâtre, les concerts, les abonnements de journaux, etc. Dans votre région, l'Association **les Cultur@iles** vous propose par exemple **60%** de rabais !

Qui peut bénéficier de la CarteCulture ?

Les personnes qui bénéficient d'une réduction des primes d'assurance maladie, des prestations complémentaires de l'AVS et de l'AI, de l'aide sociale ou si vous avez une saisie de salaire depuis 9 mois.

Quelles sont les offres de la CarteCulture ?

La liste de partenaires et une centaine d'offres pour les détenteurs de la CarteCulture sont référencées sur le site www.carteculture.ch/fribourg-et-region.

Bénéficiez, par exemple, de :

- 30% de réduction sur les abonnements à la Liberté
- 50 % de réduction à Equilibre-Nuithonie
- 50% de réduction pour le festival les Georges
- 50% de réduction pour la Nuit des Musées
- 50% sur des spectacles de cirque Knie
- la gratuité des entrées à plusieurs musées
- l'accès aux épiceries Caritas, etc.

Comment fonctionne la CarteCulture ?

Pour bénéficier des réductions, vous devez présenter votre Carte à la caisse, respectivement au guichet de prélocation des partenaires de la CarteCulture.

Combien coûte la CarteCulture ? La CarteCulture est gratuite et valable une année. Vous pouvez l'utiliser dans le canton de Fribourg ainsi que dans le reste de la Suisse.

Pour toute information complémentaire, contactez Caritas Fribourg au 026 321 18 54.